

DAUPHINE RECHERCHES

Le magazine de la recherche à Dauphine

Comment se construit la légitimité d'une organisation internationale qui n'a ni outils de financements, ni pouvoir de légiférer, ni pouvoir de rétorsion ? Comment se construit la doctrine comptable ? Comment évolue-t-elle et se diffuse-t-elle ? L'augmentation des dépenses de santé est-elle réellement le résultat du vieillissement de la population ? Ces dépenses sont-elles devenues excessives dans nos sociétés et à quelle aune doit-on mesurer ces excès potentiels ?

Comme à l'accoutumée, trois chercheurs nous livrent leurs travaux sous une forme accessible à tous et démontent, sur la base d'analyses rigoureuses, bien des idées reçues.

Bien évidemment, chaque numéro de DAUPHINE RECHERCHES n'est qu'un modeste reflet de la recherche dauphinoise plurielle et dynamique. Cependant, ce numéro nous permet également, à travers les travaux de Pierre Labardin, de mettre l'accent sur l'accueil, à Dauphine, de chaires CNRS (une deuxième chaire a été mise en place en septembre dernier) ainsi que de chaires d'entreprises (avec la chaire Santé, Risque, Assurance dirigée par Brigitte Dormont). Il nous permet de saluer enfin, à travers la contribution de Vincent Gayon, la contribution des doctorants à la qualité et à la visibilité de la recherche dauphinoise. Quatre d'entre eux viennent de voir leurs travaux récompensés par les prix solennels de la Chancellerie des Universités de Paris.

Élyès Jouini,

Vice-président en charge de la recherche



4 DOCTEURS DAUPHINOIS LAURÉATS DES PRIX SOLENNELS 2010 DE LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS

Au cours de la cérémonie officielle organisée le 14 décembre 2010 dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le Recteur de l'Académie, Chancelier des universités de Paris remettra à quatre docteurs 2009 de l'Université Paris-Dauphine les prix solennels suivants :

- ▶ Le **Prix Aguirre-Basualdo** à **Sarah BENMOYAL** pour ses travaux de thèse intitulée « Les stratégies de coping des adolescents confrontés à la critique de leur choix de marque par leurs pairs : le cas de l'introduction d'une nouvelle marque à l'école » sous la direction du Professeur Denis Guiot (DRM).
- ▶ Le **Prix Pirou/Aguirre-Basualdo** à **Sarah DRAUS** pour ses travaux de thèse intitulée « Organisation et réglementation des bourses : la gestion de l'admission et de la négociation des valeurs et son impact sur la gestion financière des entreprises » sous la direction du Professeur Jacques Hamon (DRM).
- ▶ Le **Prix Rosemont/Demassieux** à **Olivier GUEANT** pour ses travaux de thèse intitulée « Théorie des jeux à champ moyen et applications économiques. Taux d'escompte et développement durable » sous la direction du Professeur Pierre-Louis Lions (CEREMADE).
- ▶ Le **Prix Louis Forest** à **Béatrice PARGUEL** pour ses travaux de thèse intitulée « L'influence de la communication promotionnelle sur le capital de la marque : le cas de la communication promotionnelle en prospectus en grande consommation » sous la direction du Professeur Pierre Desmet (DRM).

DAUPHINE RÉPOND À L'APPEL LABORATOIRES D'EXCELLENCE DU PROGRAMME « INVESTISSEMENTS D'AVENIR »

Dauphine a déposé le 22 novembre dernier son projet de laboratoire d'excellence intitulé « **Risques : prévention, partage, modélisation** »

Le projet de l'Université Paris-Dauphine, positionné sur la thématique du risque, appelle un traitement pluridisciplinaire et mobilise des enseignants-chercheurs et chercheurs des laboratoires dauphinois dédiés à la gestion, à l'économie, à la science politique, à la sociologie, au droit, aux mathématiques, à l'informatique autour d'un ensemble de projets pluridisciplinaires susceptibles d'éclairer l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux. Le risque est abordé par les concepts de prévention et de partage, et par l'outil de la modélisation. La prévention des risques et leur partage se rapportent à l'avant et l'après du risque tandis que leur modélisation en permet la représentation et en favorise la compréhension.

DAUPHINE CRÉE DEUX NOUVELLES CHAIRES

- ▶ L'Université Paris-Dauphine crée, sous l'égide de la Fondation « Institut Europlace de Finance », en partenariat avec CDC Climat, la chaire « **Economie du Climat** ». Avec cette nouvelle chaire dirigée par Christian de Perthuis, Dauphine et CDC Climat veulent favoriser l'émergence d'un centre de référence, reconnu au plan international, en matière de recherche économique appliquée dans le domaine du changement climatique.
- ▶ D'autre part, l'Université Paris-Dauphine crée en partenariat avec le groupe AMUNDI et sous l'égide de la Fondation partenariale Paris-Dauphine, la chaire « **Asset Management** ». Placée sous la double direction de Georges Pauget, professeur affilié à l'Université Paris-Dauphine et Yves Simon, professeur à l'Université Paris-Dauphine, cette chaire abordera dans ses recherches et ses enseignements l'ensemble des problématiques liées à la gestion d'actifs et les articulera, en particulier, avec les trois axes suivants :
 - Gestion de l'actif et du passif (grands institutionnels et réseaux bancaires) ;
 - Évolution à moyen et long terme des modèles d'affaires ;
 - Évolution du marché de la gestion d'actifs face notamment au développement des marchés en émergence.

OCDE : expert économique indépendant ?



Vincent Gayon est diplômé de science politique et de sociologie de l'action publique. Doctorant à l'Université de Paris-Dauphine au sein du centre de recherche IRISSO (Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales, UMR CNRS 7170), ses domaines de recherche portent notamment sur la circulation transnationale des savoirs et la sociologie de l'expertise, des discours savants et des intellectuels. En appliquant les outils de la sociologie politique aux sujets économiques, il met en évidence le rôle des savoirs et des rapports de force sociaux dans la construction de la réalité économique. Lauréat du prix « jeune auteur » pour son article « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" » publié dans *Sociologie du travail*. Il a soutenu sa thèse de doctorat intitulée « L'OCDE au travail. Contribution à une sociologie historique de la "coopération économique internationale" sur le chômage et l'emploi (1970-2010) », le mardi 30 novembre 2010.

D'après un entretien avec Vincent Gayon et les articles cités en bibliographie.

que l'expertise de l'OCDE est le produit de rapports de force confidentiels qui

Comment se fabrique une expertise internationale ? Comment une organisation telle que l'OCDE assoit-elle sa crédibilité d'expert ? Vincent Gayon décrypte les dynamiques de pouvoir à l'œuvre au sein de l'OCDE en étudiant certains des rapports les plus emblématiques de l'organisation, comme dans les années 1990 *L'Étude pour l'emploi (Jobs Study)* et *La Stratégie pour l'emploi (Jobs Strategy)* qui restent aujourd'hui des références dans les cercles gouvernementaux en matière de réflexion sur le chômage. Le chercheur montre que les rapports de l'OCDE ne relèvent pas d'une expertise neutre de toute influence.

déjà fixé. C'est ce même cadre général qui est par la suite utilisé pour élaborer *La Stratégie pour l'emploi*, rapport supervisé cette fois uniquement par ECO et son Comité de politique économique. La prééminence du département ECO explique enfin pourquoi les initiatives prises par les États allant à l'encontre des recommandations de l'OCDE tels que le salaire minimum en Angleterre ou les lois Robien et Aubry ne déstabilisent pas le programme ocdéen : celui-ci demeure soutenu par les Ministères des Finances et le département ECO.

L'influence des délégations nationales

L'expertise de l'OCDE s'appuie sur les travaux de 14 directions. Le département des affaires économiques (ECO) est le plus influent : à l'origine des publications majeures de l'institution, c'est le département ayant l'effectif le plus important parmi toutes les directions et dont le directeur est également l'économiste en chef de l'organisation. Vincent Gayon fait remarquer que l'OCDE est « typiquement calquée sur ce qui se passe dans les gouvernements nationaux », parlant d'« homologation de structuration » : en effet, au sein des pays membres, les Ministères des Finances sont également les plus puissants et les plus influents. La rédaction de *L'Étude pour l'emploi* a consacré la domination du département ECO qui a fixé le cadre de l'étude pour l'ensemble des autres contributeurs : celui-ci était à la fois la principale source de données, le principal auteur de brochures fixant le cadre analytique et le principal interlocuteur des Ministères des Finances des pays membres de l'organisation. Le département emploi, éducation, travail et affaires sociales (DELSA) n'ayant ensuite plus qu'à réagir et à inscrire ses contributions dans le cadre macroéconomique

L'OCDE se définit comme « une organisation internationale qui aide les gouvernements à répondre aux défis économiques, sociaux et de gouvernance ». Elle produirait donc une expertise neutre, apolitique, à destination des politiques. Or, comme le résume Vincent Gayon, « les gouvernements interviennent dès la phase de production de l'expertise ». Ainsi, l'écriture de la *Jobs Study* s'est faite en comités réunissant non seulement des permanents de l'organisation mais aussi des délégués des États membres. Ce fonctionnement a abouti à un travail de réécriture des brouillons du rapport afin de limiter les passages délicats pour les gouvernements. Les considérations politiques nationales sont donc le plus souvent prises en compte. Ainsi, quand en 1993 le Secrétaire Général de l'OCDE présente un *Rapport sur l'état d'avancement des travaux* aux délégations, la délégation états-unienne mentionne la récente prise de fonction de Bill Clinton et recommande d'éviter toute décision trop finalisée pour que la nouvelle administration puisse participer à la réflexion ; la délégation française appelle quant à elle de ses vœux un « message incisif et opérationnel » car le gouvernement français cherche un appui politique

OCDE : expert économique indépendant ?

►► pour mener « des réformes structurelles »... Sorte de « ballon d'essai », cette présentation permet aux délégations de réagir, de mettre en garde et de définir un consensus.

Dans ce contexte, quel est l'intérêt accordé aux autres parties prenantes ? Dès la phase de cadrage de la *Jobs Study*, le Secrétariat général de l'OCDE décide d'impliquer des profils variés tels des universitaires, des syndicalistes et des chefs d'entreprise. Mais cette phase de *brainstorming* n'a qu'une portée limitée : il s'agit de « ne rien oublier par inadvertance » et les comptes rendus de ces consultations se font oralement. Lorsque *L'Étude pour l'emploi* dans sa forme quasi finalisée est présentée lors de colloques internationaux devant des économistes de renom, les critiques scientifiques émises tombent dans l'oubli, elles ne font même pas l'objet d'un travail de réfutation, alors même qu'elles sont soutenues par quelques acteurs minoritaires à l'OCDE. Ainsi, pour Vincent Gayon, si l'institution se révèle « perméable aux rapports de force politiques, elle se montre ici imperméable à la critique issue d'autres univers, comme l'univers scientifique ». Ce n'est d'ailleurs que suite à la forte contestation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à la fin des années 1990 que l'organisation infléchit son discours sur l'emploi. Sous l'impulsion de son nouveau Secrétaire général, l'organisation engage un début de rééquilibrage entre le département ECO et le département de l'emploi DELSA en mettant davantage l'accent sur les questions sociales, sans changer sur le fond la ligne d'action macroéconomique focalisée sur la libéralisation des marchés financiers, ainsi que la lutte contre l'inflation et les déficits publics. Les travaux de Vincent Gayon démontrent que c'est de ce travail d'écriture collective que l'OCDE tire sa légitimité et appuie sa stabilité. Éminemment politique, l'expertise de l'OCDE officialise et formalise les idées économiques partagées par les acteurs économiques et financiers dominants et consacre les rapports de force politiques au sein de l'institution et des États membres. Cette « écriture collusive », faite



image : OCDE

de transactions confidentielles pour éviter d'entamer la légitimité de l'organisation, garantit le « consensus » et fournit aux gouvernements les outils et les argumentaires d'un « expert » pour justifier leur action. ■

V. GAYON, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" » (*Sociologie du travail*, n° 51, 2009).

V. GAYON, « Le crédit vacillant de l'expert. L'OCDE face au chômage dans les années 1990 et 2000 » (*Cultures et Conflits*, « Crises et Organisations internationales », n° 75, 2009).
V. GAYON et B. LEMOINE, dir., « Argent public » (*Genèses*, n° 80, septembre 2010).
V. GAYON et B. LEMOINE, « L'argent public et les régimes économiques de l'ordre politique : un entretien avec Bruno Théret » (*Genèses*, n° 80, septembre 2010).

APPLICATIONS PRATIQUES

Vincent Gayon permet de sortir d'une vision homogène de l'institution et décrit les processus internes qui forgent la pensée économique de l'OCDE. Cet éclairage sur le fonctionnement de l'institution peut donner quelques clés aux acteurs sociaux :

- Ainsi, pour les organisations des milieux d'affaires constituées et efficaces, la probabilité d'influer directement ou indirectement sur les travaux de l'organisation est forte, l'OCDE consolidant presque systématiquement les positions des acteurs dominants.
- En revanche, il apparaît que les acteurs syndicaux ou les universitaires n'ont que peu de poids dans cette enceinte dès lors que leurs analyses dérogent au canon économique de l'OCDE. Ils ont plus de chance d'influer sur les rapports de l'organisation en s'adressant aux journalistes et aux représentants de leur État, plutôt que dans les canaux confinés de discussion à l'OCDE.

Les travaux de Vincent Gayon permettent par ailleurs de mieux comprendre et identifier le choix des indicateurs et les concepts qui structurent l'expertise de l'OCDE : la question du « plein emploi » a été substantiellement redéfinie, en visant « l'activation des politiques de l'emploi » et la « flexibilité du temps de travail et des coûts salariaux ». Cette focalisation sur les seules conditions de l'offre régnant sur les marchés du travail, depuis désormais trois décennies, ne semble pourtant guère avoir entamé la progression des niveaux de chômage dans les pays de l'OCDE.



Pierre Labardin est diplômé de l'ENS Cachan et de l'Université Paris-Dauphine, où il a obtenu son DEA en comptabilité. Il est aussi titulaire d'un Doctorat en sciences de gestion de l'Université d'Orléans. Il est le premier maître de conférences de l'Université Paris-Dauphine à avoir été recruté dans le cadre du programme « Chaire CNRS-université ». Rattaché au centre de recherche DRM (Dauphine Recherches en Management, UMR CNRS 7088), ses travaux portent sur l'histoire des pratiques managériales.

Production de l'information comptable

Quelle évolution en France depuis le 17^e siècle ?

D'après un entretien avec Pierre Labardin et les articles cités en bibliographie.

Comment la loi influence-t-elle la diffusion de la comptabilité et son

entreprises de l'époque comme Pont-à-Mousson. Cela l'amène

L'obligation pour les commerçants de tenir des livres de commerce date de l'Ordonnance de 1673 de Colbert, ministre des Finances de Louis XIV. Les premières manifestations de la comptabilité prenaient alors la forme du teneur de livres rattaché à la famille d'un grand commerçant. Cultivé, il apprenait le métier au fil des années d'observation chez son patron et reprenait un jour la responsabilité de la tenue des livres. Outre les compétences qu'il développait ainsi, la relation de confiance entre le commerçant et son teneur de livres assurait un contrôle du premier sur le second. Pour autant, l'adoption de la comptabilité n'a pas été immédiate et les contrôles se limitaient le plus souvent à la vérification des comptes lors de procédures de faillites, souligne Pierre Labardin. Une étude des dossiers archivés entre 1847 et 1887 par le Tribunal de commerce de la Seine (Paris) montre en effet que si les livres de comptes n'étaient à l'époque souvent pas tenus

correctement, les sanctions étaient *in fine* rarement appliquées. Un phénomène qui n'a pas aidé à formaliser l'obligation d'une tenue comptable rigoureuse.

Au fil des décennies, avec le développement des grandes entreprises et la nécessité de main-d'œuvre dépassant les capacités que pouvait fournir l'entourage proche, les commerçants ont progressivement fait appel à des gens extérieurs au cercle familial. Cette tendance s'est accompagnée d'une progressive spécialisation du métier de comptable. Là où le teneur de livres pouvait occasionnellement remplacer son patron, le comptable devient progressivement un employé spécialisé qui ne traite plus que des écritures pour une entreprise avec laquelle il n'entretient plus qu'une relation contractuelle. C'est à partir de ce moment que se pose la question de la

LE DISPOSITIF CHAIRE CNRS-UNIVERSITÉ vise à attirer les jeunes talents sur des postes thématiques définis en concertation entre le CNRS et l'université dans le cadre d'une politique scientifique commune. Les lauréats sélectionnés conjointement par l'université et le CNRS, dans le cadre de comités de sélection mixtes, sont recrutés par l'université en qualité de maître de conférences et placés en délégation auprès du CNRS. Les chaires permettent à des maîtres de conférences recrutés de se consacrer, durant cinq ans, au développement de leur projet de recherche dans un environnement scientifique approprié tandis qu'ils développent leurs compétences pédagogiques en assurant un service d'enseignement limité à un tiers de temps. Outre leur rémunération, les lauréats des chaires CNRS-Enseignement Supérieur bénéficient d'une prime significative (prime d'excellence scientifique) et de crédits destinés à soutenir leur recherche.

Production de l'information comptable

Quelle évolution en France depuis le 17^e siècle ?

► confiance et donc du contrôle. En matière de sanctions, Pierre Labardin remarque que les responsables de faillite, même s'ils avaient négligé leur tenue de livre, n'étaient sanctionnés qu'en cas de fraude avérée ou fortement soupçonnée. Le principal objectif suivi par les « syndics » (ancêtres de l'administrateur judiciaire chargé des dossiers de faillite) était alors de trouver le meilleur compromis pour rembourser les créanciers et tirer suffisamment de la liquidation des actifs pour se rémunérer eux-mêmes.

Avec la multiplication des employés comptables du fait du développement économique, le métier s'est progressivement organisé, notamment par la création d'institutions dédiées (le plus célèbre étant l'Ordre des Experts-Comptables). En parallèle, la complexification des techniques de tenue de livre a conduit les tribunaux à exiger des spécialistes en comptabilité pour les procédures de faillites. Les syndics se sont alors mis à recruter des experts, engendrant ainsi une montée en compétence et la spécialisation progressive du comptable. Durant cette construction de la connaissance comptable, beaucoup d'auteurs ont tenté d'imposer le vocabulaire professionnel et académique nécessaire à la discipline, certains à succès, d'autres non. Pierre Labardin estime que l'adoption de nouveaux termes est surtout due à une « sélection naturelle ». Celle-ci se matérialise par le choix de certains auteurs influents d'adopter, ou non, un nouveau terme (qui n'est lui-même pas toujours issu d'un auteur connu, mais qui aspire certainement à l'être). Le chercheur explique également que dans certains cas, c'est « l'évidence pratique qui conduit à utiliser les termes techniques ». Ainsi les termes « comptabilité » et « comptabilité à double entrée » ont été scellés dans la profession à partir du moment où les techniques que ces termes décrivent ont été massivement diffusées dans les entreprises. ■

P. LABARDIN, « La surveillance des comptables en France (fin du XVIII^e siècle – Entre-deux-guerres) : le passé d'une nécessité illusoire » *Gérer et Comprendre* n° 88, p.36-46, juin 2007.



Jean-Baptiste Colbert.
Source : gallica.fr / Bibliothèque nationale de France

L'obligation pour les commerçants de tenir des livres de commerce date de l'Ordonnance de 1673 de Colbert, ministre des Finances de Louis XIV.

P. LABARDIN, « Du teneur de livres au comptable. Le regard de quelques écrivains européens » *Comptabilité Contrôle Audit*, vol. 16 (2), Septembre 2010.

P. LABARDIN, M. NIKITIN, « Accounting and the words to tell it » *Accounting business and Financial History* vol.19 (2), p. 149-166, juillet 2009.

P. LABARDIN, « “Je signalais aussi, comme on a trop souvent oublié de le faire, l'irrégularité des livres.” Réprimer la mauvaise tenue des comptes » (en soumission).

P. LABARDIN, « Comprendre le comportement des acteurs dans les faillites à partir de l'évaluation comptable. Une étude dans le département de la Seine (1847-1887) » (en soumission).

APPLICATIONS PRATIQUES

Ces résultats permettront aux praticiens et aux enseignants en management et gestion de mieux comprendre comment et pourquoi la fonction comptable est ce qu'elle est aujourd'hui. L'auteur explique que l'intérêt de telles recherches historiques permet de faire écho à des problèmes contemporains, notamment sur la diminution de l'estime apportée au métier de comptable.

En outre, ces recherches ont permis à Pierre Labardin de confirmer, à l'instar d'autres chercheurs, que certaines notions qui sont réputées « nouvelles » ne sont en fait que des « répétitions de l'histoire ». Par exemple, la notion de juste valeur comptable (une des « nouveautés » des normes IFRS) existait déjà au 19^e siècle. Elle apparaît dans les périodes économiques prospères, pour laisser place à la valorisation au « coût historique », indolore aux variations du marché, après une crise. Pierre Labardin fait en effet le rapprochement entre l'après crise de 1929, où la valorisation en valeur de marché était revenue à une valorisation au « coût historique », et celle de 2008, où nous observons la même tendance.



Brigitte Dormont est professeur à l'Université Paris-Dauphine au sein du laboratoire LEDA-LEGOS et directrice de la Chaire « Santé, Risque, Assurance » créée en partenariat entre l'Université Paris-Dauphine, l'École polytechnique, l'ENSAE et ALLIANZ sous l'égide de la Fondation du Risque. Elle codirige par ailleurs le programme Economie publique et redistribution du Cepremap. Ses recherches portent notamment sur la régulation de l'offre de soins, la tarification hospitalière, les innovations technologiques, le vieillissement de la population et la concurrence en assurance maladie.

Page personnelle : <http://www.brigitte-dormont.fr/>

Site de la chaire santé : <http://www.chairesante.dauphine.fr>

Dépenses de santé dans les pays développés

Entre mythes et réalité

D'après un entretien avec Brigitte Dormont et les articles cités en bibliographie.

reçues... et pose ainsi les bases d'une nécessaire réflexion : examiner étudier l'organisation de leur financement.

Brigitte Dormont souhaite « sortir des discours convenus sur la maîtrise des déficits en matière de dépenses de santé ». Selon elle, les observateurs ont trop tendance à se focaliser sur les coûts de la santé et pas assez sur ce que ces dépenses apportent à la collectivité. Les pays développés dépensent-ils vraiment trop en santé ? Est-il concevable de déplacer une partie de la charge des dépenses publiques vers les assurances complémentaires ? À quelles conditions ?

Constat : depuis le milieu du 20^e siècle dans les pays développés, la part du PIB consacrée aux dépenses de santé a fortement augmenté. Parallèlement, la longévité a connu un formidable accroissement. Pour autant, « gare aux raccourcis hâtifs », met en garde la chercheuse :

- Le vieillissement de la population a peu d'influence sur la croissance des dépenses de santé : L'essentiel est dû au fait que les dépenses individuelles augmentent dans le temps, à âge et à maladie donnés. Aujourd'hui par exemple, un homme de 50 ans affecté d'un diabète dépense beaucoup plus pour sa santé que le même quinquagénaire diabétique ne dépensait en 2000. Ce mouvement résulte de la dynamique du progrès médical : de nouveaux produits et de nouvelles procédures apparaissent continuellement, qui changent les pratiques médicales. La chercheuse a montré que pour la France sur la période 1992-2000, l'impact de ces changements technologiques est presque vingt fois plus élevé que celui du vieillissement.
- Les pays développés ne dépensent pas forcément

ment trop en santé : faisant l'hypothèse de dépenses efficaces, Brigitte Dormont cite des travaux issus de l'École de Chicago, qui montrent que sur la période 1970-2000, les gains en espérance de vie obtenus aux États-Unis grâce aux dépenses de santé auraient conduit à une progression du bien-être équivalente à environ 30 % du PIB chaque année. En rapprochant cette valeur du coût de la santé, égal à 15 % du PIB, « on pourrait conclure que les États-Unis ne dépensent pas encore assez pour leur santé, car ces valeurs devraient s'équilibrer ! »

Toujours est-il que les dépenses augmentent et que la plupart des gouvernements ont à cœur de ne pas répercuter cette hausse sur les prélèvements obligatoires. D'où la question des assurances complémentaires.

En France, l'assurance publique obligatoire (la sécurité sociale) couvre partiellement (à 75 %) le panier de soins de base et les assurances complémentaires facultatives couvrent le reste à charge et des soins annexes. Pour ne pas répercuter l'augmentation des dépenses de santé sur les déficits, les pouvoirs publics encouragent un glissement de la couverture vers les complémentaires. Mais l'absence de régulation (à la différence de ce qui se passe dans d'autres pays européens) fait peser des tensions sur ce marché. Par exemple, les assureurs ont tendance à sélectionner les populations les moins risquées pour rester attractifs. De même, les assurances de groupe perturbent le marché des soins en proposant des contrats offrant une cou-

Dépenses de santé dans les pays développés

Entre mythes et réalité

► verture plus généreuse que celle offerte par les contrats individuels. Résultat : ces pratiques contribuent à un dérapage des prix car elles solvabilisent la demande pour des services non essentiels, comme les dépassements d'honoraires. Un phénomène d'autant plus dérangeant qu'il est financé par l'impôt de tous par le biais des avantages fiscaux accordés aux entreprises qui offrent ces assurances à leurs salariés. D'où l'intérêt de mieux contrôler ce marché sur le modèle de ce qui se pratique aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse : réguler davantage la concurrence, assurer une standardisation des contrats, interdire l'ajustement des primes d'assurance en fonction de l'âge, du sexe ou de l'état de santé de l'assuré.

Avec l'adoption en 1996 d'une loi encadrant le choix par les individus de leur compagnie d'assurance, la Suisse fait figure de précurseur dans la mise en place de mécanismes concurrentiels en assurance maladie. L'enjeu était alors d'inciter les assureurs à baisser les coûts de leur couverture en permettant aux assurés de changer de caisse à loisir et donc de faire jouer la concurrence. Pourtant, après plus de 15 ans, Brigitte Dormont constate que le bilan est plutôt décevant. Bien que les pri-

mes soient à la fois élevées et très disparates, peu d'assurés font jouer la concurrence en changeant de caisse. La chercheuse explique que ceci résulte de la présence des assurances supplémentaires qui couvrent des services dits de confort et des soins non pris en charge dans les paniers de base (médecines alternatives, optique, dentaire...). Elle explique qu'en Suisse la plupart des assurés souscrivent à ce type d'assurance dans les mêmes caisses que leur assurance de base. Or, la sélection sur des critères d'âges ou d'états de santé est autorisée pour l'assurance supplémentaire : les assurés qui voudraient changer de caisse pour leur assurance de base s'exposent à une détérioration de leur accès à l'assurance supplémentaire s'ils ne sont pas en parfaite santé.

Pourquoi l'assurance doit-elle

Serait-il concevable de privatiser le secteur en rendant facultative la souscription d'une assurance maladie ? Certainement pas, et ce à cause de la distribution des dépenses de soins. En France, comme dans tous les pays développés, cette distribution est extrêmement concentrée : 5 % des patients représentent 50 % des dépenses totales. En clair, le coût des traitements peut atteindre des valeurs extrêmes qui dépassent les capacités financières des ménages les plus fortunés.

Tout individu encourt un risque non nul d'être exposé à un niveau de dépenses qu'il ne peut assumer. Cette caractéristique des dépenses de soins entraîne qu'une société qui veut garantir à tous ses membres un accès aux soins de base doit mettre en place une obligation de cotisation. Celle-ci permet d'instaurer un partage des risques à l'échelle de la population, réduisant le coût de l'assurance pour chacun. Cette position qui fait l'unanimité en Europe, vient d'ailleurs d'être débattue aux États-Unis dans le cadre de la réforme Obama du système de santé américain. ■

B. DORMONT, P.-Y. GEOFFARD, K. LAMIRAUD, « The Influence of Supplementary Health Insurance on Switching Behaviour; Evidence from Swiss Data », *Health Economics* 18(11):1339-56, 2009.

B. DORMONT, M. GRIGNON, H. HUBER, « Health Expenditure Growth: Reassessing the Threat of Ageing », *Health Economics* 15:947-963, 2006.

B. DORMONT, *Les dépenses de santé : une augmentation salutaire ?*, Collections du CEPREMAP, Editions Rue d'Ulm, 2009.

B. DORMONT, « Le vieillissement ne fera pas exploser les dépenses de santé », *Revue ESPRIT*, juillet 2010.

B. DORMONT, « Liberté ou solidarité : le dilemme des complémentaires », *Les tribunes de la santé, Seve*, n° 28, automne 2010.

APPLICATIONS POUR LE RÉGULATEUR

- Brigitte Dormont montre que les assurances complémentaires couvrent en France une part non négligeable des soins de base, pour lesquels la société a décidé de faire jouer la solidarité. Dans ce cadre, une intervention croissante des assurances complémentaires n'est acceptable que si ces assurances deviennent obligatoires et régulées de façon à exclure la segmentation des contrats et la sélection des risques, ce qui n'est pas le cas actuellement.

- La chercheuse montre également que l'introduction des mécanismes de concurrence régulée en assurance maladie (pour renforcer la mobilité des assurés comme en Suisse), n'est efficace que si les assurances supplémentaires ne viennent pas perturber les mécanismes concurrentiels. Il faut notamment rendre plus étanches les secteurs de l'assurance de base et de l'assurance pour des paniers de soins de confort.



DAUPHINE RECHERCHES est une publication tri-annuelle de l'Université Paris-Dauphine • Directeur de la publication : Elyès Jouni (Vice-président Recherche) • Réalisation : Université Paris-Dauphine (Service Commun Recherche et Valorisation) • Ont participé à ce numéro : Anne-Laure Chagnon, Valérie Fleurette et Elyès Jouni • Avec le concours de Business Digest pour la rédaction des articles publiés en pages 3 à 6 • Conception graphique : Business Digest • Impression : Imprimerie Champagnac

N°ISSN : 2102-1422 - Dépôt légal : à parution

Contact : Service Commun Recherche et Valorisation – Université Paris-Dauphine tél. : 01 44 05 44 89